



HAL
open science

Préface

Jean-François Gossiaux

► **To cite this version:**

Jean-François Gossiaux. Préface : Ré-édition du Traité comparatif des nationalités d'Arnold Van Gennep (1922). Arnold Van Gennep, Traité comparatif des nationalités [1922], CTHS, pp.VII-XXIV, 1995, CTHS Format 20. halshs-00122412

HAL Id: halshs-00122412

<https://shs.hal.science/halshs-00122412>

Submitted on 2 Jan 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Préface à la ré-édition du *Traité comparatif des nationalités* d'Arnold Van Gennep (1922)

Jean-François GOSSIAUX¹

Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris
Laboratoire d'anthropologie des institutions et des organisations
sociales (LAIOS CNRS UPR9037)

Archives ouvertes de l'Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain
(IIAC) - <http://halshs.archives-ouvertes.fr/IIAC>

Fichier auteur

oai:halshs.archives-ouvertes.fr:halshs-00122412_v1

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00122412>

Référence de publication :

1995, « Préface », *Traité comparatif des nationalités* de Arnold Van Gennep [1922], Paris, Editions du CTHS (CTHS Format n°20), : VII-XXIV. [ISBN 2-7355-0327-5, 230 p., ré-édition de *Traité comparatif des nationalités*. T. I: *Les éléments extérieurs des nationalités*, Paris, Payot, 1922.]

Résumé

La bibliographie d'Arnold Van Gennep (1873-1957), si l'on se limite à ce qui concerne précisément l'ethnologie, se divise en deux parties homogènes et chronologiquement bien distinctes, la première tournée vers les sociétés lointaines et "primitives", la seconde entièrement occupée par l'étude des populations rurales les plus proches. Le *Traité comparatif des nationalités*, publié en 1922, se situe à la charnière de ces deux époques. A la première, il emprunte des exemples, des références à des peuples exotiques; de la seconde il annonce les terrains par des allusions à des coutumes, à des faits linguistiques, au folklore de la France. Pour l'essentiel, cependant, l'argumentation s'appuie sur des faits tirés des sociétés européennes, notamment d'Europe centrale et orientale. Géographiquement, l'ouvrage fait donc figure de transition entre l'exotisme des premiers travaux et le provincialisme des derniers. Le tome un, intitulé *Les éléments extérieurs de la nationalité*, devait constituer le premier volume d'une trilogie qui aurait également compris *La formation de la nationalité* et *La vie des nationalités*. Les deux derniers volumes ne parurent jamais.

Mots-clefs

Arnold Van Gennep ; Europe ; folklore ; Traité des nationalités 1922 ; nationalités

¹ LAIOS/IIAC - gossiaux@msh-paris.fr

Pour les ethnologues, Arnold Van Gennep (1873-1957) doit essentiellement et définitivement sa gloire aux *rites de passage*, dont il inventa l'expression et définit le concept dans un ouvrage ainsi intitulé et paru en 1909. Pour les ethnologues de la France, il est aussi, et peut-être surtout, l'auteur d'un monumental *Manuel de folklore français contemporain*, composé de neuf volumes se succédant de 1937 à sa mort - et inachevé. Avant *Les rites de passage*, il avait notamment publié une étude sur *Tabou et totémisme à Madagascar*, ainsi qu'un ouvrage consacré aux *Mythes et légendes d'Australie*. En 1920 paraît *L'Etat actuel du problème totémique. Etude critique des théories sur les origines de la religion et de l'organisation sociale*. A partir de 1924, toutes ses publications scientifiques sont consacrées à l'ethnographie et au folklore de la France.

Il semble donc, au vu de sa bibliographie, que Van Gennep ait vécu deux vies, la première vouée à l'ethnologie de cabinet, aux compilations et aux essais théoriques, la seconde entièrement remplie par cette science de plein air et de laboratoire à la fois qu'est, selon sa propre expression, le folklore². En réalité, si l'on considère la somme de ses activités intellectuelles, Van Gennep a eu beaucoup plus que deux vies. Resté toujours en marge du milieu académique et n'ayant jamais pu obtenir un poste universitaire, du moins en France, il a assuré sa subsistance grâce à de multiples travaux de commande qui avaient peu à voir avec sa production scientifique. Il fut ainsi professeur de français en Pologne, employé au ministère de l'Agriculture, traducteur. (Il a notamment traduit les dix-huit volumes des *Etudes de psychologie sexuelle* d'Havelock Ellis.) Cette polyvalence induite par les nécessités matérielles s'accordait d'ailleurs à un tempérament ouvert à toutes les curiosités et qui le poussait à s'intéresser aussi bien à l'énigme du Masque de fer qu'à l'utilisation du subconscient dans l'étude des langues vivantes³. Mais, si l'on se limite à ce qui concerne précisément l'ethnologie, c'est (seulement) en deux parties que se divise sa biographie; deux parties homogènes et chronologiquement bien distinctes, la première tournée vers les sociétés lointaines et "primitives", la seconde entièrement occupée par l'étude des populations rurales les plus proches. Le *Traité comparatif des nationalités*, publié en 1922, se situe à la charnière de ces deux époques. A la première, il emprunte des exemples, des références à des peuples exotiques; de la seconde il annonce les terrains par des allusions à des coutumes, à des faits linguistiques, au folklore de la France. Pour l'essentiel, cependant, l'argumentation s'appuie sur des faits tirés des sociétés européennes, notamment d'Europe centrale et orientale. Géographiquement, l'ouvrage fait donc figure de

² *Manuel de folklore français contemporain*, t.3, p.7-8.

³ Cf. N. Belmont, *Arnold Van Gennep, le créateur de l'ethnographie française*, Paris, Payot, 1974.

transition entre l'exotisme des premiers travaux et le provincialisme des derniers. Il devait constituer le tome un, intitulé *Les éléments extérieurs de la nationalité*, d'une trilogie qui aurait également compris *La formation de la nationalité* et *La vie des nationalités*. Les deux derniers volumes ne parurent jamais.

Cette absence de suite signifie-t-elle le désintérêt? Le *Traité* n'a-t-il été que l'entreprise velléitaire d'un esprit éclectique, ou encore une oeuvre de circonstance à laquelle son auteur aurait été contraint par la nécessité? Van Gennep, en tout cas, le situe tout à fait explicitement au rang de sa production scientifique et même, précisément, ethnographique (terme qu'il utilise dans le sens actuel d'*ethnologique*). L'ethnographie, écrit-il, a pour objet spécial d'étudier et, si possible, d'expliquer le fait national. Le "problème général de la Nationalité" relève naturellement, légitimement, de sa compétence, mal traité qu'il fut jusqu'alors par les approches unilatérales, seulement historiques, ou seulement psychologiques. Il constitue l'occasion privilégiée d'appliquer la méthode ethnographique, paradigme de la méthode comparative qui est celle des sciences de l'Homme. Dans l'intention de son auteur, le *Traité* devait avoir, au-delà de son sujet même, une valeur exemplaire - une portée épistémologique, dirait-on aujourd'hui.

Cette motivation proprement scientifique n'empêche pas que l'entreprise soit indissociable de son contexte historique. Il n'est bien sûr pas indifférent que l'ouvrage ait été écrit au lendemain du traité de Versailles, dont les modalités se voulaient la mise en oeuvre consciencieuse du principe des nationalités, dans l'interprétation de Wilson. Les références, les exemples, les cas d'espèce sont largement empruntés à l'espace centreuropéen, objet principal du traité. Van Gennep déplore d'ailleurs explicitement, et véhémentement, l'exclusion des ethnographes (ainsi que celle des linguistes) de la préparation de la paix, leur absence des diverses conférences, le mépris des politiques pour les enquêtes ethnographiques et linguistiques - alors que les travaux des géographes sont pris en considération. Selon lui, l'ethnographie doit jouer un rôle officiel dans la cité. En tout état de cause, qu'on le veuille ou non et même si certains le regrettent, elle influe par sa seule existence - comme l'ensemble des sciences de l'Homme, mais au premier rang de celles-ci - sur la marche du monde. Les voyageurs des siècles passés, qui furent les premiers ethnographes, ont influencé les théoriciens de la société, Rousseau entre autres. Les mouvements nationalitaires du dix-neuvième siècle ont été inspirés par la découverte des anciens peuples européens, de leurs moeurs et de leurs coutumes. Au vingtième siècle, les pays colonisés retournent contre leurs maîtres les connaissances scientifiques que ceux-ci ont accumulées sur eux, et leurs principes de liberté. Pour Van Gennep, cet effet de la recherche est éminemment positif. Si l'on considère la façon dont l'administration coloniale a

utilisé le savoir ethnographique (et qui constitue pour d'aucuns le péché originel de la discipline), force est de constater que le futur auteur du *Manuel de folklore* était en décalage avec son époque, et en avance sur elle. Mais la croyance en la valeur émancipatrice des sciences sociales, en leur influence progressiste, et la revendication d'un rôle actif pour les scientifiques étaient quant à elles dans l'esprit du temps. Que l'on songe aux préoccupations sociales et à l'ambition réformatrice de Durkheim. Ici comme ailleurs, cependant, apparaît l'opposition entre l'homme de la Sorbonne, le chef d'école, et le chercheur hors système, l'*outsider* impénitent. Durkheim s'inscrit dans un mouvement collectif pour agir sur sa propre société; Van Gennep prend une position originale sur le fait colonial.

La mise en exergue des vertus scientifiques et le souci de rigueur méthodologique n'excluent pas que le *Traité des nationalités* prenne fréquemment une tonalité subjective. Il est au demeurant permis de supposer que la mise en chantier de l'ouvrage ne fut pas sans rapport avec des éléments personnels. La confusion, propre aux temps troublés, des histoires individuelles et de l'histoire collective ne pouvait qu'accentuer ce qui généralement constitue déjà une tendance naturelle. Devant les massacres de la Grande Guerre, la réaction humaniste et le réflexe professionnel se fondent naturellement en un effort pour en rechercher les causes, dans l'espoir de contribuer à leur éradication. Van Gennep est sur ce point tout à fait explicite. De manière inavouée, en revanche - et, au demeurant, peut-être inconsciente - ses sentiments et ses ressentiments influent parfois, sinon sur les analyses, au moins sur leur présentation. Ce n'est sans doute pas l'effet du hasard si la plupart des exemples de "tripatouillages" statistiques à fins politiques concernent des pratiques de l'Etat allemand, ou austro-hongrois. De même, l'accent mis sur la faiblesse intrinsèque de l'allemand face à la concurrence linguistique, hors du recours - fréquent - à la coercition, n'est probablement pas innocent. (L'argument militaire a d'ailleurs une valeur scientifique universelle: Van Gennep lui-même n'hésite pas à clore le débat linguistique et nationalitaire relatif à l'Alsace-Lorraine en invoquant explicitement "notre victoire".) Plus singulièrement liées à l'histoire personnelle de l'auteur, plusieurs allusions mettent en cause la confédération helvétique, en lui déniaient toute valeur exemplaire. Il est difficile de ne pas y percevoir l'écho d'un épisode qui se situe quelques années auparavant, durant les années de guerre. Alors qu'il occupait la chaire d'ethnographie à l'Université de Neuchâtel (la seule fonction universitaire qu'il ait jamais décroché), Van Gennep avait été expulsé de Suisse pour avoir dans la presse française mis en doute la

neutralité de l'Etat helvétique et souligné la germanophilie alémanique⁴. Sa connaissance du "problème des nationalités" était donc étayée par l'expérience. Si l'on ajoute que, né en Allemagne et y ayant vécu jusqu'à l'âge de six ans, il avait obtenu la nationalité française par naturalisation dans sa vingt-quatrième année, il apparaît clairement que, derrière l'interrogation du scientifique, était aussi en question l'identité personnelle de l'auteur.

Quelle que soit cependant la charge affective, voire passionnelle, de son sujet, l'ouvrage n'est pas un livre de circonstance, un vague essai de philosophie sociale. Il s'agit d'un *traité* qui ressortit au débat académique tel qu'il se pratique à l'époque, c'est-à-dire animé d'une vigueur polémique touchant parfois à l'acrimonie. On notera à ce propos que les noms de ceux que Van Gennep considère comme ses interlocuteurs, dont il utilise les découvertes ou dont (plus souvent) ils réfutent les théories, ne sont plus guère aujourd'hui cités, ni même connus. A l'inverse, Vacher de Lapouge, Max Weber, Mauss⁵ sont absents du volumineux index qui ferme le volume. Même Herder, qui apparaît aujourd'hui comme la référence philosophique "incontournable" lorsqu'est discuté le concept de peuple, ou certaine conception du peuple, n'est pas évoqué. Il semble en l'occurrence que le *Traité comparatif des nationalités* ne soit pas entré dans le bon débat, du moins selon les critères de la postérité, ce qui explique peut-être l'oubli dans lequel il est tombé. Van Gennep n'a pas fait école en la matière, pas même pour lui-même, puisqu'après ce premier volume il a abandonné le chantier entamé.

L'ethnologie, pour plusieurs décennies encore, allait donc laisser à d'autres disciplines la réflexion théorique sur la nation, et même sur ce qu'on appelle aujourd'hui l'ethnicité. L'ethnologie occidentale, tout au moins. Car suivant le chemin tracé dès les années vingt par Shirikogoroff, l'école ethnographique soviétique s'efforça inlassablement d'échafauder une théorie globale de l'*ethnos*, catégorie générique regroupant aussi bien la tribu primitive que la nation capitaliste ou socialiste. (La mort de l'Union soviétique a sonné la fin de ce genre de théorisation.) Si l'on excepte cette tentative liée à un contexte politico-scientifique spécifique, et par là même sans écho, la question se perdit dans une sorte de laisser-

4 Il était encore interdit de séjour sur le territoire suisse en 1921. Cf. P. Centlivres et P. Vaucher, "Les tribulations d'un ethnographe en Suisse. Arnold van Gennep à Neuchâtel (1912-1915)", *Gradhiva* 15, 1994, pp. 89-101.

5 Le texte célèbre de Mauss sur la nation, écrit probablement en 1920, n'a été publié qu'en 1954, et ne pouvait donc être cité par Van Gennep. En revanche, Mauss avait présenté, également en 1920, une communication (en français) à un colloque sur "The Problem of Nationality". Même si l'on peut concevoir que Van Gennep n'ait pas eu connaissance de ce texte, il reste que l'un et l'autre réfléchissaient au même moment sur le même problème, sans que jamais ils en débattirent. Cf. M. Mauss, *Oeuvres* 3., Paris, Les Editions de minuit, 1969.

aller conceptuel. Le terme de *nation*, qui durant les siècles précédents s'appliquait à toutes les populations, y compris les plus éloignées, était désormais réservé aux seuls pays "civilisés". L'étude du fait national, en conséquence, fut dévolue dans le grand partage disciplinaire à la sociologie, à la science politique, à l'histoire. L'ethnologie, quant à elle, se voua à des populations qui se présentaient à elle (ou qu'elle se représentait) sous forme d'ethnies. Ainsi, l'*ethnie* n'était plus un concept problématique, mais un donné, échappant comme tel à la réflexion⁶. L'empirisme en la matière s'imposait d'autant plus facilement que, en l'absence d'une grande ambition théorique totalisante à la manière soviétique, les tentatives de définition objective tournaient quelque peu en rond, chaque auteur tendant à mettre en avant les critères correspondant comme par hasard à l'entité singulière s'offrant à son observation. Cette stagnation se prolongea jusque dans les années soixante, jusqu'au renversement radical de perspective qui inspira les travaux de Fredrik Barth⁷. Pour celui-ci, l'ethnie est essentiellement une catégorie d'*ascription*, d'assignation; en conséquence, il convient avant tout d'observer les marqueurs (notamment culturels) qui permettent cette ascription, autrement dit d'étudier ce qu'il appelle la *frontière* entre les groupes, et la façon (mouvante) dont elle est maintenue et entretenue. Cette approche allait réintégrer l'ethnicité dans le champ de recherche (théorique) des ethnologues. Quelques années plus tard, le thème de la nation réintégrait à son tour la discipline avec l'ouvrage fameux d'Ernst Gellner *Nations and Nationalism*⁸. La démarche procède d'un esprit analogue. Gellner ne cherche pas à définir ou caractériser l'entité nationale. Pour lui, le fait social premier, l'objet d'étude, est le nationalisme - dont la nation n'est que la production. La détermination historique de celui-ci n'empêche pas qu'il s'analyse fondamentalement comme un phénomène structurel et donc relève (aussi) d'une anthropologie⁹ revenue de ses terrains lointains.

⁶ Pour une analyse de l'ethnie comme construction coloniale (et une critique de son usage par les ethnologues) cf. J.-L. Amselle, *Logiques métisses: anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, 1990.

⁷ Cf. F. Barth, éd. *Ethnic groups and Boundaries. The Social Organization of Culture Difference*, Bergen/London, George Allen & Unwin, 1969 (notamment l'introduction).

⁸ E. Gellner, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989 (*Nations and Nationalism*. Oxford, Basil Blackwell, 1983).

⁹ Les termes *ethnologie* et *anthropologie* (sociale) peuvent être considérés comme des synonymes, l'un ou l'autre étant préféré selon les écoles et selon les pays. A la suite de Lévi-Strauss, on tend maintenant à distinguer ethnographie, ethnologie et anthropologie comme trois étapes - de la description à la synthèse - d'une même démarche. Cette acception d'*ethnographie* n'est pas celle de Van Gennep, pour qui le terme désigne la globalité d'une discipline.

Le *Traité des nationalités* avait donc quelques décennies d'avance dans son approche anthropologique du problème. On remarquera qu'y sont très peu utilisés le terme *ethnie* et ses dérivés. La catégorie *nationalité* vaut pour tous les types de population, des plus "primitives" au plus "civilisées", des plus lointaines aux plus proches. Le principe d'unité est d'abord méthodologique. Pour Van Gennepe, nous l'avons vu, l'ethnographie est la science de l'Homme par excellence, celle qui met en série les phénomènes et en discerne le lien interne sous la variation des formes. Elle n'a donc pas à se soumettre à quelque partage disciplinaire a priori: toutes les sociétés et tous les faits sociaux relèvent de sa compétence, sans solution de continuité présupposée. Mais, en l'occurrence, l'unité est surtout conceptuelle. Van Gennepe pose en postulat la réalité du fait "nationalitaire", une réalité profondément enracinée dans le temps et potentiellement universelle. Ce faisant, il prend position dans un débat dont les pôles, sinon les termes, sont les mêmes aujourd'hui encore. Il s'oppose à Renan, à sa conception "avant tout psychique" de la nationalité, à la façon dont celui-ci postulerait une "manière de penser nationalitaire". Il est à noter que, quand Renan parle de nation, Van Gennepe entend "nationalité". Le glissement terminologique n'est pas neutre. Pour Van Gennepe, le concept central est celui de nationalité, le mot "nation" étant réservé aux nationalités dotées d'un Etat. La réalité nationalitaire n'est donc pas *essentiellement* politique - elle ne procède pas d'un acte fondateur politique - même si, bien sûr, la revendication nationalitaire est politique. Ainsi, affirme-t-il, la nationalité française ne se confond pas avec la République française, car dans la République française coexistent plusieurs nationalités (provençale, bretonne, etc.). On est loin de la nation de 1789, on est loin du "plébiscite quotidien".

Dans les termes d'aujourd'hui, on dirait que la *nationalité* de Van Gennepe relève d'une conception substantialiste de l'identité, d'une vision primordialiste de l'ethnicité, et du schéma de l'ethno-nationalisme¹⁰. Cette nationalité est une entité qui peut être scientifiquement définie (et qui a donc une substance identifiable), même si "dans l'état actuel des recherches, aucune [définition] n'est satisfaisante, parce qu'aucune ne tient un compte égal de tous les éléments qui entrent en jeu" (p. 30-31). L'auteur du *Traité* se fixe précisément comme programme de faire avancer les recherches jusqu'à l'élaboration d'une définition satisfaisante. Comme la plupart de ceux qui ont eu ce genre d'ambition, et en dépit de sa volonté affichée de tenir un compte égal de tous les éléments, il accorde une place privilégiée au critère linguistique. (Le nombre des pages consacrées à celui-ci est significatif à cet

¹⁰ Cf. P. Poutignat et J. Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995.
G. Delannoi et P.-A. Taguieff, éd., *Théories du nationalisme*, Paris, Kimé, 1991.

égard.) Au détour d'un exemple, dans le feu d'une démonstration, nationalité et langue peuvent même se confondre. Il y a là comme un souffle de *Volksggeist*.

Mais plus encore qu'un "esprit", le mot "nationalité", pour Van Gennep, désigne un sentiment, un sentiment collectif bien antérieur au mot lui-même. Dans l'histoire, écrit-il, seuls les esclaves ont pu éprouver une fraternité réellement universaliste. Hormis ce cas exceptionnel, et artificiel, le sentiment premier (universel, pourrait-on dire) est celui d'appartenir à un groupe spécifique. Le "sentiment nationalitaire" est donc, dans son essence, bien antérieur à son expression moderne. La nouveauté du dix-neuvième siècle réside seulement dans l'idée d'un droit naturel à se grouper librement sur cette base, c'est-à-dire dans l'émergence du *principe des nationalités*. Mais le patriotisme des Français de la guerre de Cent ans n'est pas fondamentalement différent de celui des Français durant la récente guerre avec l'Allemagne. Le sentiment nationalitaire n'est qu'une nuance (politique) du sentiment patriotique, et celui-ci a existé toujours et partout où des "groupements" étaient gouvernés par d'autres qu'eux-mêmes et contre leur volonté. Si aujourd'hui les conceptions substantialistes sont battues en brèche par les analyses en termes d'interaction et de construction des identités sociales¹¹, le débat théorique reste vif entre les "modernistes" et les tenants de l'*ethno-nationalisme*, entre ceux qui voient dans le nationalisme un phénomène spécifiquement lié aux structures du monde moderne, telles qu'elles se sont développées notamment au dix-neuvième siècle, et ceux pour qui le fait national est profondément enraciné dans l'histoire et procède du fait ethnique¹². En l'espèce, le discours polémique de Van Gennep n'est pas dépassé sur le fond, sinon dans la forme. Tout aussi vigoureusement exprimée, sa position idéologique (ou la conséquence idéologique de sa position théorique) a également des résonances actuelles. Son refus théorique de considérer la Révolution comme l'acte fondateur de la nation française s'accompagne d'un refus idéologique du programme révolutionnaire en matière de nationalité. La Convention est coupable d'avoir, sous l'impulsion de Barrère et de l'abbé Grégoire, élaboré une "politique d'oppression et de persécution linguistiques", dont allaient s'inspirer des pays comme l'Allemagne et la Russie. Le grand ennemi de Van Gennep, parce que

¹¹ Cf. notamment *Civilisations*, 1993, XLII (2) : *Enquête d'identité*. Textes réunis par Vintila Mihailescu, Université Libre de Bruxelles.

Le caractère substantialiste de l'approche de Van Gennep ne l'empêche pas d'être fondamentalement dynamique. "La nationalité est un *mouvement tendantiel* (sic) qui résulte du changement des forces en présence[...] une nationalité n'est donc jamais qu'en équilibre instable." (p.13) Il s'agit presque exactement des termes utilisés par Shirokogoroff pour qualifier l'ethnos.

¹² Pour un exemple du fond et de la forme de ce débat, cf. l'article d'Anthony Smith, "The problem of national identity: ancient, medieval and modern?", *Ethnic and racial studies* 17.3, 1994, pp.375-399.

l'ennemi de la diversité des parlers et des coutumes, l'ennemi des particularismes, est le jacobinisme - dont le nom, curieusement, n'est pas prononcé. Il ne fait que perpétuer la tradition de l'absolutisme monarchique, et connaît au vingtième siècle un dernier avatar avec le communisme. En s'attaquant à celui-ci, Van Gennepe retourne du même coup l'argument selon lequel la notion de nationalité s'opposerait à l'idée d'Humanité héritée des Lumières. Si une notion, affirme-t-il, s'oppose à l'*humanité* du dix-huitième siècle, c'est celle de classes sociales, et c'est surtout le principe de la lutte des classes. A l'inverse, le principe des nationalités transpose des antagonismes *naturels* (c'est moi qui souligne) sur un terrain pacifié. L'idée de fraternité universelle - issue de la "doctrine fraternelle chrétienne" - demanderait pour être appliquée une uniformisation forcée, que seul peut obtenir un régime impérialiste.

Au vocabulaire près, le *Traité* agite donc avec énergie les différents ingrédients du débat actuel: Etat-nation et nationalités, universalisme et particularismes, idéologies et régimes totalitaires... Van Gennepe était-il en avance sur son temps, ou l'actualité (intellectuelle) n'est-elle que récurrence? Le schéma historique par lequel il unifie ses analyses, en revanche, apparaît aujourd'hui très "daté". Tout le mal, toutes les tendances négatives viennent d'Orient: l'étatisme centralisateur, le non-respect des peuples - le "principe des peuples-bestiaux" - maintenant la lutte des classes, héritage du système indien des castes... Le cheval de Troie des principes orientaux dans l'espace européen a été l'Empire romain, dont l'influence, prolongée par le christianisme, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Contre le modèle asiatique qui s'est ainsi imposé, Van Gennepe invoque un Occident idéal, où les Gaulois avaient la notion de la démocratie et où le droit germanique mettait au même niveau hommes et femmes, au rebours d'un droit romain qui subordonne les unes aux autres. La redécouverte - notamment grâce à l'ethnographie - de ces "ancêtres éloignés" et de l'harmonie de leur vie sociale n'est pas étrangère aux mouvements nationalistes du dix-neuvième siècle. Le principe des nationalités serait le retour du "principe européen primitif", celui de l'équivalence des peuples et de la décentralisation. Tant dans la forme que sur le fond, le *Traité*, dans ces pages, accuse son âge. Mais, à défaut d'être scientifique, la thèse de Van Gennepe n'est-elle pas en phase avec les représentations actuelles, dans lesquelles les tendances totalitaires naissent et prospèrent toujours à l'Est, alors que l'Ouest éclaire le monde de ses lueurs démocratiques?

Une telle envolée théorique, au demeurant, est exceptionnelle de la part de l'auteur rigoureux et précis des *Rites de passage* et du *Manuel de folklore*. Le *Traité* lui-même, après le brassage conceptuel des cinquante premières pages, consacre le reste de ses chapitres à la mise en perspective méthodique d'une abondance de faits

minutieusement compilés. Il s'achève même d'une façon quelque peu abrupte, sans la synthèse finale que le lecteur pourrait attendre. Il est vrai que le livre était conçu pour avoir une suite, et qu'après les "symboles" (c'est-à-dire les marqueurs symboliques) de la nationalité devait en être étudiée la substance (les "éléments internes" et les "facteurs"). Il est permis de se demander si, plus qu'un effacement de l'intérêt porté au sujet, cet abandon ne signifie pas l'incapacité de sortir de l'impasse substantialiste, l'impossibilité d'échapper à la circularité tautologique de la définition objective. Van Gennep, en l'occurrence, ne fut ni Copernic, ni Barth.

Le *Traité comparatif des nationalités* ne pouvait donc jouer le rôle fondateur qui fut celui, avant lui, des *Rites de passage*, et, après lui, du *Manuel de folklore français contemporain*. Et cependant, en dépit des positions théoriques de son auteur, et même contre elles, il fait figure dans nombre de ses développements d'ouvrage précurseur. Car la dynamique de sa méthode "ethnographique" confère aux parties descriptives, ou conçues comme telles, une portée proprement, et involontairement, théorique. L'attention de Van Gennep est tout entière tournée vers le marquage des différences, les procédés de classement, la définition et l'entretien des frontières - au sens géographique du terme, mais aussi au sens social: il ne reste qu'un pas terminologique à franchir pour arriver au concept de *frontière ethnique*. La problématique récurrente est celle de l'altérité, plus que celle de l'identité. Les langues elles-mêmes, hors de tout pathos spiritualiste, sont abordées en tant que "symboles", c'est-à-dire en tant que marqueurs, soumis comme tels aux interactions, aux pressions et aux manipulations. Les longs développements consacrés aux statistiques linguistiques sont à cet égard tout à fait éclairants. Au bout du compte, le projet initial du *Traité* - définir de manière exhaustive la nationalité - a abouti à une déconstruction de l'identité nationale (ou "nationalitaire"), ou, si l'on préfère, à son analyse comme construction sociale. Certains passages relatifs aux éléments physiques de cette élaboration mentale - les cartes géographiques, par exemple, ou les frontières "naturelles", images de la clôture plus ou moins adaptées à chaque culture: le mur des montagnes, la ligne des fleuves...- annoncent les "communautés imaginées" de Benedict Anderson¹³.

Outre sa valeur heuristique, la méthode ethnographique de Van Gennep a un autre grand mérite: elle constitue des collections de faits dont l'intérêt peut survivre à leur exploitation immédiate, devenir celui de l'histoire. Le lecteur d'aujourd'hui éprouvera un sentiment d'étrangeté devant le foisonnement des nationalités qui animaient l'Europe du début du siècle, en même temps qu'il croira y percevoir des

¹³B. Anderson, *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres, New Left Books, 1983.

échos de l'actualité. Les Slovaques et les Slovènes lui sont maintenant familiers, et peut-être aussi les Gagaouzes. Mais qui se souvient des Wendes ou des Roussniaks, et qui évoque encore la nationalité serbo-croate? Les "contingences historiques" dont parle Gellner¹⁴ apparaissent ici dans toute leur crudité.

Jean-François GOSSIAUX

Maître de conférences à
l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

¹⁴ "On peut prédire que le principe du nationalisme sera opérant; on ne peut indiquer que de manière approximative les groupements qui émergeront pour le porter, car cela dépend de trop nombreuses contingences historiques." (*Nations et nationalisme, op. cit.*, p. 73).

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

- AMSELLE, J.-L., *Logiques métisses: anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, 1990.
- ANDERSON, B., *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres, New Left Books, 1983.
- BARTH, F., éd., *Ethnic groups and Boundaries. The Social Organization of Culture Difference*, Bergen/London, George Allen & Unwin, 1969.
- BONNIOL, J.-L., *La couleur comme maléfice*, Paris, Albin Michel, 1992.
- BROMLEY, Y., *Processus ethniques*, Moscou, Académie des sciences de l'URSS, 1983.
- DELANNOI, G. et P.-A. TAGUIEFF, éd., *Théories du nationalisme*, Paris, Kimé, 1991.
- GELLNER, E., *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989 (*Nations and Nationalism*. Oxford, Basil Blackwell, 1983).
- HOBBSBAWM, E., *Nations et nationalismes depuis 1780*, Paris, Gallimard, 1992.
- MAUSS, M., *La nation* [1920] in *Oeuvres 3. Cohésion sociale et division de la sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1969.
- POUTIGNAT, P. et J. STREIFF-FENART, *Théories de l'ethnicité*, suivi de *Les groupes ethniques et leurs frontières* de Fredrik BARTH, Paris, PUF, 1995.
- RENAN, E., *Qu'est-ce qu'une nation?* [1882], Paris, Bordas, 1986.
- SCHNAPPER, D., *La communauté des citoyens. (Sur l'idée moderne de nation)*, Paris, Gallimard, 1994.
- SHIROKOGOROFF, S. M., "La théorie de l'Ethnos et sa place dans le système des Sciences anthropologiques", *L'Ethnographie*, 1932.
- SMITH, A. D., *National Identity*, Londres, Penguin Books, 1991.

PRINCIPAUX OUVRAGES D'ARNOLD VAN GENNEP

Tabou et totémisme à Madagascar. Etude descriptive et théorique, Paris, Leroux, 1904.

Mythes et légendes d'Australie. Etude d'ethnographie et de sociologie, Paris, Guilmoto, 1906.

Religions, moeurs et légendes. Essais d'ethnographie et linguistique, Paris, Mercure de France, 5 volumes, 1908-1914.

Les Rites de passage, Paris, Nourry, 1909 (réédité par Johnson reprint et Mouton en 1969).

La Formation des légendes, Paris, Flammarion, 1910.

En Algérie, Paris, Mercure de France, 1914.

En Savoie. T. I: Du berceau à la tombe, Chambéry, Dardel, 1916.

L'Etat actuel du problème totémique. Etude critique des théories sur les origines de la religion et de l'organisation sociale, Paris, Leroux, 1920.

Traité comparatif des nationalités. T. I: Les éléments extérieurs des nationalités, Paris, Payot, 1922.

Le Folklore. Croyances et coutumes populaires françaises, Paris, Stock, 1924.

Manuel de folklore français contemporain, Paris, Picard, 9 volumes, 1938-1958.

Traité comparatif des nationalités

Arnold VAN GENNEP

préface de Léon PRESSOUYRE, introduction de Jean-François GOSSIAUX

Éditions du CTHS, 1995

PRÉFACE A LA RÉÉDITION	p. VII
PRÉFACE GÉNÉRALE	p. 9
CHAPITRE PREMIER. - LES DÉFINITIONS DE LA NATIONALITÉ	p. 15
Le mot nationalité. - Les définitions de la nationalité. - Les opinions de Pi y Margall, d'Auerbach et de Hauser. - La définition étatiste de Johannet. - La définition descriptive d'Ivanoff. - La théorie psychologique de Zangwill. - L'état actuel du problème	
CHAPITRE II. - NATIONALITÉ ET HUMANITÉ	p.32
Historique sommaire de la notion et du sentiment de nationalité. - Le principe oriental et le principe européen. - Nationalité et humanité. - La méthode comparative et son application à l'étude des nationalités	
CHAPITRE III. LES SYMBOLES DE DIFFÉRENCIATION	p. 48
Tatouages, peintures corporelles et mutilations. - Le costume comme symbole. - Le drapeau et les couleurs nationales. - La maison et le village. - Les mœurs et coutumes. - L'écriture	
CHAPITRE IV. - LE SYMBOLE LINGUISTIQUE	p. 68
L'indifférence linguistique des gouvernements jusque vers la fin du XVIII ^e siècle. - Langues, dialectes et patois comme symboles de la nationalité. - Le contact des parlars. - Langue administrative et langue de paysans	
CHAPITRE V. - LES STATISTIQUES LINGUISTIQUES	p. 94
La valeur scientifique des statistiques linguistiques. - Les statistiques belges. - Les statistiques autrichiennes. - Langue usuelle et langue maternelle. - Les statistiques hongroises. - Les statistiques allemandes. - Prussiens et Polonais. - Le cas des Wendes et celui des Danois. - Autres pays	
CHAPITRE VI. - AUTRES PROCÉDÉS DE CLASSEMENT	p. 124
L'argument de la « civilisation ». - Les statistiques scolaires. - Les statistiques électorales. - Les statistiques confessionnelles. - La situation des Juifs. - Les pourcentages et le symbole du chiffre. - L'argument des compensations statistiques. - Le territoire comme symbole de la nationalité.	
CHAPITRE VII. - LE PROBLÈME DES FRONTIÈRES	p. 151
La frontière comme symbole de la nationalité. - La théorie générale des frontières. - Les marches. - Les frontières dites naturelles : la mer, la montagne, le cours d'eau, la ligne de partage des eaux. - Régions naturelles et régions géographiques. - Bassins et nationalité.	
CHAPITRE VIII. -LE PROBLÈME DES FRONTIÈRES (fin)	- p. 177
Les frontières linguistiques. - La théorie géographique. - Les fluctuations et la fixité relative des frontières linguistiques. - Les frontières économiques.- Les frontières stratégiques.	
CHAPITRE IX. - LES AUTRES SYMBOLES	p. 199
Le symbole cartographique. - La valeur scientifique des cartes ethnographiques. - Le symbole des frontières historiques. - Le symbole du nom collectif. - Le symbole dynastique.	
INDEX DES NOMS PROPRES	p. 221

Lien vers le site du CTHS éditeur

http://www.cths.fr/FICHES/Fiches_Edition/f_1/E_105.shtm